

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
7 JUILLET 2014**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Lundi 7 juillet 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents :** Mr Michel CHAMBRIN, Mme Audrey RUGA, Mr Sylvain NAUDET, Mme Gwendoline DAVID, Mr André VILLARD, Mme Chantal IMBAULT, Mr Yves GAÏTANAROS, Mr Auguste DA SILVA, Mr Michel TEIXEIRA, Mme Isabelle MARQUES, Mme Roselyne LACOMBE, Mr Pierre COISNON, Mr Daniel CHAIN, Mme Christiane BERTHEAU, Mr Philippe FOUCHER.

**Excusés :** /

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	15

Monsieur Sylvain NAUDET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

**I- DELIBERATIONS :**

**1) Appel de fonds FAJ-FUL par le conseil Général du Loiret :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr le Maire, rejette à 15 voix l'appel de fonds FAJ-FUL

**2) Contrat assurance du personnel :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 14 voix pour et 1 contre la proposition de la SOGACAP pour les contrats des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC et autorise le Maire à signer la convention.

**3) Regèlent et tarifs de l'ALSH 2014-2015 :**

Le conseil municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 15 voix pour le règlement et fixe les tarifs de l'accueil de loisirs le mercredi pour l'année 2014-2015.

**4) Décision modificative budgétaire - budget communal :**

Le conseil municipal sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention, les modifications budgétaires suivantes :

**Section de fonctionnement, en dépenses :**

Au chapitre 023 « virement de la section de l'investissement »	- 60 000 €
Au chapitre 011 :	
A l'article 61522 « bâtiments »	- 11 000 €
A l'article 61523 « voies et réseaux »	- 12 000 €
A l'article 6184 « versements à des organismes de formation »	- 2 000 €
A l'article 6251 « voyages et déplacements »	- 1 000 €
A l'article 60628 « autres fournitures non stockées »	- 6 000 €
A l'article 6042 « prestations de services »	- 4 000 €

**Vers le chapitre 012 :**

A l'article 6411 « personnel titulaire »	+ 67 221 €
A l'article 6454 « cotisations ASSEDIC »	+ 5 034 €
A l'article 6451 « cotisations à l'URSSAF »	+ 7 978 €
A l'article 6453 « cotisations aux caisses de retraites »	+ 14 370 €
A l'article 6336 « cotisations au centre de gestion »	+ 620 €
A l'article 6332 « cotisations versées au FNAL »	+ 777 €

**Section d'investissement, en recettes :**

Vers l'article 021 « virement de la section de fonctionnement »	- 60 000 €
Vers l'article 10222 «FCTVA »	+ 60 000 €

**5) Conseillers Municipaux représentant au Conseil d'Administration de l'EHPAD Pierre Mondine :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr le Maire, décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de nommer :

Mmes Andrey RUGA et Mmes Christiane BERTHEAU conseillers municipaux représentant au Conseil d'Administration de l'EHPAD Pierre Mondine. Mr Michel CHAMBRIN, en sa qualité de Maire et nommé membre de droit.

**6) Représentant au Conseil d'Administration de l'EHPAD Pierre Mondine :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr le Maire, approuve à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de nommer :

Mr Emmanuel HERVIEUX et Mme Edith POISSON membre bénévole à l'ADMR, représentants au conseil d'Administration de l'EHPAD Pierre Mondine.

**7) Subvention exceptionnelle Comité des fêtes :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association Comité des fêtes d'Outarville pour l'organisation du 14 juillet 2014.

**8) Fixation des tarifs pour le repas « Fête Communale du 07.09.2014 :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal fixe à 14 voix pour et 1 abstention les tarifs pour la Fête Communale du 07.09.2014 de la façon suivante :

- Adultes et enfants de plus de 12 ans	20,00 €
- Enfants de 6 ans à 12 ans inclus	10,00 €
- Enfants de moins de 6 ans	Gratuit

**9) Convention et rémunération d'un stagiaire de l'enseignement :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal approuve à 14 voix pour et 1 abstention d'autoriser le Maire à signer la convention et à instituer une gratification s'élevant à la somme de 436,05 €.

**II- DEVIS :**

Mr le Maire informe que tous les devis demandés n'ont pas été encore transmis en mairie. De ce fait, l'étude de ces derniers est ajournée.

**III- AFFAIRES DIVERSES :**

Mr le Maire informe le conseil municipal, du changement d'ouverture au public de la Mairie pour la période du 14 juillet au 15 août 2014. La mairie sera ouverte de 9h30 à 12h00 du lundi au vendredi sauf le jeudi.

Mr le Maire donne lecture du courrier du Mr FAUCONNIER, et propose de se rendre sur place avant toute décision.

Mr le Maire donne lecture de Mr le Préfet, concernant la dotation globale d'équipement s'élevant à un montant de 4125,00 €

Fin de la séance 22h12.

Fait à Outarville, le 08 juillet 2014

Le Maire,

Michel CHAMBRIN

<b>SEANCE du 07/07/2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Excusés</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
<b>Michel CHAMBRIN</b>	1	1			
<b>Sylvain NAUDET</b>	1	1			
<b>Audrey RUGA</b>	1	1			
<b>André VILLARD</b>	1	1			
<b>Chantal IMBAULT</b>	1	1			
<b>Yves GAÏTANAROS</b>	1	1			
<b>Gwendoline DAVID</b>	1	1			
<b>Roselyne LACOMBE</b>	1	1			
<b>Auguste DA SILVA</b>	1	1			
<b>Isabel MARQUES</b>	1	1			
<b>Michel TEIXEIRA</b>	1	1			
<b>Christiane BERTHEAU</b>	1	1			
<b>Daniel CHAIN</b>	1	1			
<b>Pierre COISNON</b>	1	1			
<b>Philippe FOUCHER</b>	1	1			
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>	<b>15</b>			